

académie
Créteil

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

DIMOPE 2

Affaire suivie par
Céline Soulier
chef de service

Téléphone
01 43 93 72 13
Courriel

ce.93dimope2@ac-creteil.fr

Secrétariat
Téléphone
01 43 93 72 05

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, le 7 février 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles du 1^{er} degré

POUR EXECUTION

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
maternelles, élémentaires et établissements
spécialisés

POUR INFORMATION

Diffusion obligatoire

Objet : priorité médicale ou sociale et allègement ou aménagement de poste en
vue du mouvement départemental 2014.

Dans le cadre du mouvement départemental 2014, les enseignants du premier
degré peuvent solliciter une priorité médicale et/ou sociale ou un allègement ou
aménagement de poste pour raison médicale pour l'année scolaire 2014-2015.

La date limite de réception des dossiers est le : 21 février 2014.

I. Priorités médicales et/ou sociales

Le dossier est constitué d'une partie confidentielle destinée au service médical et/ou
social à laquelle s'ajoute une partie administrative permettant d'enregistrer votre
demande.

Partie confidentielle :

- Pli confidentiel pour le service médical :
Lettre de motivation plus détaillée,
Pièces justificatives de votre situation : RQTH, certificats médicaux, suivi
particulier ...
- Pli confidentiel pour le service social :
Lettre de motivation plus détaillée,
Pièces justificatives de votre situation.

Vous pouvez ajouter tous les éléments complémentaires permettant d'apprécier
votre situation personnelle.

Il est possible de demander une priorité médicale et une priorité sociale. Dans ce
cas, fournir les deux plis confidentiels.

Important : Notez bien sur la ou les enveloppes votre nom et prénom ainsi que et le
service destinataire.



2/2

Partie administrative :

- Une lettre de motivation indiquant :
Votre identité : nom, prénom, adresse personnelle, adresse mail, numéro de téléphone, date de naissance, grade, discipline et établissement d'affectation,
Les motifs de la nécessité médicale ou sociale d'une mutation au regard de votre pathologie (ou celle de votre conjoint ou enfant),
Vos vœux d'affectation : bassin, commune, école.

Il est important de formuler des vœux cohérents avec la demande de priorité présentée.

Vous transmettez votre demande au plus tard le 21 février 2014, au service de la DIMOPE 2 :

Direction des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis
DIMOPE 2 - Pôle mouvement -
8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

Le dossier complet est à retourner à la DIMOPE 2 pour le 21 février 2014.
Toute demande reçue après cette date ne sera pas étudiée.

II. Demandes d'allègement et d'aménagement de poste

Les demandes d'allègement ou d'aménagement de poste pour raisons médicales sont à adresser avant le 21 février 2014 par simple courrier au service de la DIMOPE 4 :

Direction des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis
DIMOPE 4
8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex.

Les demandes seront examinées par les médecins de prévention et déterminées après avis de la CAPD.



Jean-Louis Brison